

27 MAI 2026

Syndicat Mixte de Sioule et MorgeMontepdon
63440 SAINT PARDOUX

N° B2026-01-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 19 février à 11h45, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 10 février 2026.

Nombre de membres : en exercice : 18
Présents : 15 Pouvoirs : 0
Votants : 15

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Excusés :

Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Gregory BONNET (MONTCEL) ; Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ;

Madame Jocelyne LELONG a été élue secrétaire de séance.

**Objet : MARCHÉ DE TRAVAUX
POUR LA REPRISE DU FORAGE F1 DE LA CHEIRE DE COME**

Des travaux sont budgétés de longue date pour la reprise du forage F1 de la Cheire de Come.

Il est principalement prévu de remplacer la pompe existante, mais les travaux comprennent également l'inspection du forage, le changement de la colonne d'aspiration, l'ajout d'appareils de mesure, des travaux électriques et de télégestion ainsi que l'ajout d'un injecteur de chlore.

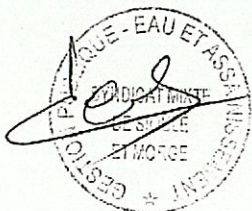
Pour la réalisation de ces travaux, un devis a été demandé à l'entreprise EIFFAGE Energie Systèmes (Agence de Lempdes – 63). Le montant du devis s'élève à 99 755,00 € HT.

Le Président propose aux membres du Bureau de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE et d'autoriser la signature du marché correspondant.

Lors de la réunion des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge qui s'est tenue le 19 février 2026, cette proposition n'a pas fait l'objet d'observations.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise EIFFAGE Energie Systèmes pour un montant de 99 755,00 € HT pour les travaux de reprise du forage F1 de la Cheire de Come,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché correspondant et tous documents nécessaires à son exécution.



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 19 février 2026,
Le Président,
Luc CAILLOUX